

Ministère du travail,
de la santé et des solidarités

ARRÊTÉ

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal dans le domaine « prévention santé-environnement » au titre de l'année 2024

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat, notamment le 1° du I de l'article 25 ;

Vu le décret n° 2013-176 du 27 février 2013 portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2014 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien principal et au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal dans le domaine « prévention santé-environnement » ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal dans le domaine « prévention santé-environnement » au titre de l'année 2024 :

Monsieur Guy MAITRIAS

Ingénieur du génie sanitaire en chef à l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté Dijon, Chargé de la thématique « eau et bruit »,
Président ;

Madame Delphine GIRARD

Ingénieure du génie sanitaire en cheffe à l'agence régionale de santé Ile-de-France - délégation départementale de Seine Saint-Denis, Responsable du département santé environnement ;

Monsieur Jérôme ROCHELLE

Ingénieur d'études sanitaires hors classe à l'agence régionale de santé de Bretagne responsable du pôle « environnement extérieur » ;

Madame Maria CRIADO

Ingénieure d'études sanitaires principale à l'agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur - délégation départementale des Bouches du Rhône, Responsable unité « environnement extérieur ».

Article 2

En cas d'indisponibilité de Monsieur Guy MAITRIAS, la présidence sera assurée par Madame Delphine GIRARD.

Article 3

Cet examen professionnel est classé dans le groupe II pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 24 janvier 2024

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,
Pour la ministre du travail, de la santé et des solidarités et par
délégation :
La cheffe de la mission concours

Sandrine EUSTACHE



Cheffe de la mission concours